

**FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
ACTION SANS REUNION
(Décembre 2022)**

Résolution CP/Electronique/2022/2

Accord du dossier de préparation du Burkina Faso

Considérant que:

1. Le Comité des participants (PC), par le biais de la résolution PC/12/2012/1, a défini l'objectif, la portée, le processus d'évaluation et le processus d'accord du dossier de préparation (R-Package) ;
2. Le PC, par la résolution PC/14/2013/1, a adopté le cadre d'évaluation du R-Package ;
3. Le Burkina Faso a : (i) préparé un R-Package, (ii) mené un processus national d'auto-évaluation multipartite, en utilisant le cadre d'évaluation du R-Package ; et (iii) fourni les informations pour chacune des neuf sous-composantes du cadre d'évaluation du R-Package, conformément à la résolution PC/14/2013/1 ;
4. Un expert du Groupe consultatif technique (TAP) et la Banque mondiale ont examiné le processus national d'auto-évaluation multipartite mené par le Burkina Faso et les informations soumises par le Burkina Faso ;
5. Le PC reconnaît les efforts considérables déployés par le Burkina Faso et les progrès de préparation du Burkina Faso réalisés à ce jour ;
6. La section 6.02 du Règlement intérieur du PC autorise l'équipe de gestion des installations (FMT) du FCPF à déterminer que certaines mesures requises ou autorisées à être prises lors d'une réunion du PC peuvent être prises sans réunion par voie électronique sur une base de non-objection dans conformément aux procédures énoncées dans les sections 6.03 à 6.05 des Règles de procédure du PC (processus de non-objection) ; et
7. La FMT a déterminé que la décision d'approuver le R-Package du Burkina Faso doit être examinée sans réunion du PC à la suite du processus de non-objection.

Le comité des participants,

1. Décide d'approuver le R-Package du Burkina Faso ; et
2. Encourage le Burkina Faso à poursuivre son processus de préparation, y compris la mise en œuvre de son programme de travail, et à prendre en compte les questions soulevées par l'expert du TAP et la Banque mondiale (telles qu'énumérées en annexe à la présente résolution).

ANNEXE

Liste des problèmes

- Renforcer la capacité de gestion des fonds ;
- Compléter la Stratégie Nationale REDD+ avec un budget détaillé pour la mise en œuvre des options stratégiques REDD+, ainsi qu'un plan d'action ;
- Finaliser l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique et son intégration dans la Stratégie REDD+ ;
- Veiller à l'adoption de la Stratégie Nationale REDD+ par le gouvernement ;
- Poursuivre l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels ;
- Opérationnaliser le Système National de Surveillance des Forêts avec un ancrage institutionnel et un budget durable, y compris pour la mise à jour des inventaires forestiers.